



Mayotte ne peut plus attendre !

En déplacement à Mayotte, Gérard Darmanin, ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, s'est empressé de déclarer la volonté de la Macronie de mettre fin au droit du sol à Mayotte.

Après la loi Asile et Immigration, la confirmation par Gabriel Attal dans son discours de politique générale de sa volonté de transformer l'Aide Médicale de l'Etat par décret, une telle annonce confirme les passerelles existantes entre la Macronie, la droite extrême et l'extrême-droite.

S'attaquer au droit du sol à Mayotte, c'est en fait vouloir le remettre en cause partout, c'est affaiblir toujours plus la République et attaquer ses principes d'unicité et d'indivisibilité.

L'urgence est à la mise en œuvre d'autres politiques !

Depuis bien trop longtemps, les conditions de vie et de travail des Mahorais.es ne cessent de se dégrader.

Le taux de chômage est de l'ordre de 30%. Environ, 77% des habitant.es vivent sous le seuil de pauvreté. Le niveau de vie médian est 7 fois inférieur à celui constaté au plan national.

L'urgence consiste donc à créer les conditions d'un développement humain durable à Mayotte.

Cela passe, entre autres, par la reconquête et le développement des services publics, de politiques publiques, de la Fonction publique dans différents domaines qu'il s'agisse de l'eau, de la santé, de l'éducation, de la justice, de l'accompagnement social, de la formation professionnelle, du logement, pour ne citer que quelques exemples.

De telles dynamiques nécessitent un plan pluriannuel d'investissements publics. S'agissant des fonds publics d'ores et déjà mobilisés, l'UFSE se prononce pour la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire mandatée pour contrôler l'usage de ces derniers.

L'UFSE réaffirme que le droit du travail, les conventions collectives ou encore le droit de la sécurité sociale doivent s'appliquer.

Elle réaffirme le droit à la sécurité et à la protection des habitant.es de l'archipel, y compris des agent.es publics. C'est aussi dans ce sens que les pouvoirs publics doivent agir.

L'UFSE exige que des réponses urgentes soient apportées ! Mayotte ne saurait attendre plus longtemps.

Montreuil, le 26 février 2024